

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 mars 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 février dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilleton une question demandant si, dans le contexte du renouvellement de son entente de travail avec les pharmaciens du secteur public, le gouvernement du Québec entend corriger la situation et assurer une présence adéquate de pharmaciens dans les établissements de santé dans l'Est-du-Québec.

D'abord, rappelons que la situation entourant la rareté de main-d'œuvre des pharmaciens membres de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES) est l'objet d'une veille particulière depuis plusieurs années au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Diverses mesures sont en vigueur et sont adaptées au fil du temps en fonction de l'évolution de la situation pour soutenir le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et s'assurer d'une prestation adéquate de services pharmaceutiques à la grandeur du Québec et, particulièrement, pour les régions éloignées des grands centres. Ces mesures touchent la formation de la relève, l'organisation du travail et comprennent aussi des mesures visant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. De plus, le nombre de bourses offertes a été augmenté et leurs montants bonifiés pour les candidats qui acceptent de réaliser leur formation de maîtrise en pharmacologie avancée dans les régions à plus grande distance des maisons d'enseignement universitaire. Au-delà de bonifications apportées à la rémunération, le succès des interventions repose sur une combinaison d'actions menées de longue haleine en collaboration avec de nombreux partenaires.

... 2

Dans le cadre des négociations visant le renouvellement de l'entente avec l'APES, le MSSS a notamment comme objectif d'assurer une disponibilité adéquate de la main-d'œuvre en fonction des besoins de prestation des soins et services pharmaceutiques, de même que de favoriser une efficacité dans la prestation des soins et services pharmaceutiques.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-01799